

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Juin

Les Rouages Administratifs

Serions-nous rentrés dans la période des interpellations à jet continu ? On le croirait, depuis quelques jours, et une fois de plus on peut se demander quelle en est l'utilité et pour ceux qui les font et pour ceux qui les subissent.

A force d'abuser du droit d'interpellation, la Chambre des députés, en effet, est en train de transformer de plus en plus ce droit si précieux et si respectable, en un simple exercice oratoire. Admirable matière à mettre en vers latins, disait-on autrefois des questions qu'il semblait suranné de traiter en prose française. Les interpellations seraient-elles en train de remplacer les vers latins ?

C'est dans une autre voie que nous aimerions voir le Parlement s'orienter. Ce n'est pas en perdant son temps, en épuisant ses forces dans des discussions trop souvent vaines et stériles qu'il remplit son devoir, qu'il répond aux vœux du pays. Lors des élections de 1893, on fit au suffrage universel beaucoup de promesses. Ne serait-il pas enfin temps de commencer à les tenir ? Moins de deux ans nous séparent à présent de la fin de la législature actuelle, et qu'à-t-elle fait ?

Pour la centième fois il est permis de se le demander, en lisant une circulaire que M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets et qui évoque dans nos esprits le souvenir de toutes les promesses d'antan.

Voici les principaux passages de cette circulaire vraiment digne d'être méditée... et appliquée.

« M. le ministre des finances, écrit M. Barthou, a déjà fait connaître par des instructions insérées au *Journal Officiel* du 4 mai dernier, l'intention du gouvernement de rechercher et d'appliquer aussi promptement que possible, les simplifications qui

pourraient être apportées au fonctionnement des divers services publics.

« Le gouvernement désire ainsi atteindre un double but : l'examen plus rapide des affaires et la réalisation d'économies dans le budget de l'Etat. »

Voilà, il en faut convenir, une pensée excellente et des plus louables. Certes, c'est là un vieux programme, mais si vieux qu'il soit, sa jeunesse reste, en quelque sorte, éternelle. Le faire revivre, rien ne serait plus opportun et il faut féliciter M. le ministre de l'intérieur, et le gouvernement dont il est l'organe, de cette heureuse pensée. Mais voyons un peu comment on entend le faire passer du domaine des idées dans celui des faits.

« MM. les inspecteurs des finances, poursuit M. Barthou, ont été spécialement chargés de faire, au cours de leurs tournées, une enquête à cet effet (l'examen plus rapide des affaires et la réalisation d'économies dans le budget de l'Etat), en vérifiant les comptabilités des diverses administrations publiques. Mais leur mission, pour être efficace, a besoin du concours de tous les fonctionnaires, et il vous appartient particulièrement, monsieur le préfet, en votre qualité de représentant général du gouvernement, de faciliter leur tâche.

« Vous voudrez donc bien prêter à MM. les inspecteurs des finances un appui sans réserve et rappeler aux chefs des divers services, que leur devoir de loyauté envers le gouvernement les oblige, non seulement à fournir tous les renseignements qui leur sont demandés, mais encore à prendre l'initiative d'indiquer eux-mêmes les réformes que leur expérience leur aura suggérées pour répondre à l'appel qui leur est fait.

Et le ministre ajoute :

« Je ne doute pas que vous ne leur donniez l'exemple à cet égard. Vous pouvez même, dès maintenant, apporter dans les services placés sous votre direction immédiate, toutes les simplifications qui vous paraîtront possibles : suppression des fonctions inutiles, organisation plus rationnelle des

services, réunion des attributions qui ont des traits communs et qui peuvent être concentrées avec avantage dans les mêmes mains, diminution du nombre des employés en faisant bénéficier ceux qui seront maintenus d'une partie des économies réalisées. »

Pour un beau programme, voilà, nous le répétons, un beau programme ; il est juste, il est libéral, il est sensé.

Economies, suppression des fonctions inutiles, organisation plus rationnelle des services. Ce sont là des phrases qui sonnent bien agréablement aux oreilles de tous ceux qui ne croient pas que, depuis l'origine des âges, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Ces phrases, certes, nous les avons souvent lues, nous les avons souvent écrites, nous les avons souvent prononcées, tous, tant que nous sommes. Mais quand deviendront-elles autre chose que des mots ?

M. le ministre de l'intérieur tente un effort. Il faut l'y encourager. Nous sera-t-il néanmoins permis de le faire observer, pour soulever une aussi formidable montagne que celle de la routine et de la bureaucratie, voire même, pour en détacher quelques pierres, M. le ministre paraît disposé à mettre en œuvre un bien faible levier.

Nous sommes loin de nier les mérites de MM. les inspecteurs des finances ou la bonne volonté de MM. les préfets. Comment oublier cependant que les uns, comme les autres, sont au premier rang des gardiens et des conservateurs attitrés et patentés des sacro-saintes traditions administratives ?

MM. les inspecteurs des finances sont des hommes fort instruits, fort capables et qui rendent à la gestion de nos finances les meilleurs et les plus précieux services. Mais, n'est ce point leur assigner un rôle étranger à leurs attributions et à leur compétence que de les poser en juges quasi-souverains de l'utilité de tel ou tel emploi ?

Quant à MM. les préfets, n'est-ce pas aussi réclamer d'eux une tâche bien difficile que de leur imposer, dans la personne de tels ou tels de leurs subordonnés, une

sorte de sacrifice d'Abraham qui, dans tous les pays du monde, répugne et répugnera toujours aux mœurs administratives. Ce n'est pas aux fonctionnaires qu'il faut demander de réduire l'importance de leurs fonctions ou le nombre de leurs subordonnés. Jamais ils ne s'y résigneront, et toujours, au contraire, ils auront une tendance à en demander l'accroissement.

Si l'on veut arriver à un résultat dans cette voie, si digne d'être suivie, et qui pourrait être si féconde, ce n'est point par en bas, c'est par en haut qu'il faut procéder à ces réformes. C'est au gouvernement à savoir ce qu'il veut faire — n'a-t-il pas sous la main toutes les enquêtes, toutes les études précédemment faites, — à le dire hautement et à demander aux Chambres le moyen de consacrer par leurs votes ces réformes si impatiemment attendues, si unanimement souhaitées.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 Juin

Interpellation de M. Jaurès

M. Jaurès. — Dans les mouvements administratifs la Chambre verra l'indication d'une politique qui ne peut que blesser et inquiéter la majorité du parti républicain.

L'orateur réédite les vives accusations dont M. Doux, préfet du Tarn, a été l'objet à cause de son attitude dans la grève de Carmaux.

Ce ne sont pas les changements de préfets qui arrêteront l'épanouissement du socialisme.

On dit qu'il y a des machinations subtiles pour revenir à la concentration ; je n'en crois rien. Aujourd'hui il faut être avec les socialistes ou contre eux.

Discours de M. Barthou

M. Barthou, ministre de l'intérieur, déclare que les nominations qui ont été faites récemment ont été inspirées par un esprit de modération et d'impartialité ; certains déplacements n'ont eu pour raison que des nécessités d'ordre administratif, et certains autres ont eu pour cause des nécessités d'ordre politique.

L'orateur convient qu'il n'a pas cherché à

saient-ils donc mon plan d'attaque ?

Il la creuse cette idée, il la retourne sous toutes ses formes et toujours la même conclusion revient :

— Tu as été trahi !

Ce soupçon le fait bondir.

— Un traitre dans nos rangs ! crie-t-il très fort, comme pour chasser cette pensée importune qui l'obsède, le croire est une insulte à mes braves camarades, un affront à nos intrépides soldats.

Et pourtant !

Il se leva et vint jeter un coup d'œil par l'étroite fenêtre, percée en meurtrière, sur la rade où, à quelques encablures du rivage, le *Bayard* se balançait sur ses ancres, tandis qu'au loin les autres bâtiments de l'escadre se perdaient dans le brouillard. Il eut un geste désespéré et, venant se rasseoir.

— Allons, fit-il d'une voix creuse, si je n'est pas de meilleure excuse à présenter à l'amiral je ferais bien de me taire.

Il ajouta :

— Il faudra pourtant que je parle, il m'interrogera avant la fin de cette journée.

Ah ! je le vois bondir et me foudroyer de l'éclair de son regard si j'allais lui crier : Amiral il y a des traitres parmi nous.

Et puis... des preuves... il m'en demandera...

Oh ! non, j'aime mieux passer pour un officier imprévoyant que pour un lâche.

Le grand Courbet blâmera ma maladresse, mais il ne détournera pas ses yeux de moi, comme il le ferait si je cherchais mon excuse dans un mensonge. Tout, plutôt que le mépris de ce vaillant chef, l'honneur et la bravoure personnifiés.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 21

HAINES MORTELLE

PAR
A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE
SUR LES COTES DE CHINE

Devant Formose

— Tiens, toi, s'exclame-t-il en écrasant la face plate d'un Chinois, voilà ma carte de visite, j'é te recommande l'adresse ! Maluni : boulevard de la Chappelle, à Paris.

Et se tournant vers un autre qu'il défonça d'un coup de battonnette :

Eh ! l'homme à la natte, crie-t-il, d'un ton gouaillier, où demeure ton coiffeur, je voudrais acheter une perruque comme la tienne.

L'intrépide soldat frappe toujours à tort et à travers, les Chinois tombent comme des mouches, mais ils se renouvellent sans cesse et nos soldats vont succomber sous le nombre.

La petite troupe gagne enfin un terrain découvert, l'ennemi s'arrête à la lisière du bois, et fait une dernière charge. Il n'ose pas affronter nos braves troupiers en rase campagne, et puis les canons de la flotte recommencent à tonner.

La petite troupe se reforme et regagne en bon ordre les heraquements, emportant ses blessés.

Mais, hélas ! il manque bien des hommes à l'appel, tombés dans le guet-apens du bois, surpris avant même d'avoir pu se défendre.

Et derrière elle, la poignée de braves entend les cris insolents, les chants et les hurlements victorieux des Chinois.

Parfois même, Savreux, en se retournant, aperçoit sur la lisière du bois des têtes sanglantes de soldats français que l'ennemi brandit au bout des piques, et autour desquelles il danse avec une joie hideuse.

Le malheureux officier, frémissant de douleur, se retourne le poing tendu. Deux fois il s'écrie, ne pouvant maîtriser sa rage :

— Enfants, il faut poursuivre ces brigands !

Les braves soldats s'arrêtent sans hésiter, prêts à suivre leur chef, désireux de venger leurs camarades assassinés et mutilés ensuite.

Mais deux fois Savreux reprend sa marche, aveuglé par les larmes, l'âme tordue dans une douleur atroce, il sent son impuissance.

A quoi bon faire massacrer le reste de ses hommes ? Ah ! s'il était seul.

Que n'est-il tombé là-bas sous les balles chinoises, pourquoi faut-il que ses chers soldats lui aient sauvé la vie, à lui qui n'a su les conduire qu'à la déaite !

Il se demande avec terreur comment il fera pour se présenter devant l'amiral qui lui a confié une mission d'honneur, un poste de danger, comme à un officier qui sait se faire tuer plutôt que de reculer d'une semelle.

Que répondra-t-il au glorieux chef qui lui demandera compte de la vie de ses braves marins, dont il est si mé-

nager et si avare ?

Le rouge de la honte lui monte au front, il est bien près de se prendre pour un lâche.

Mais non, cependant, il a fait son devoir, il s'est battu en brave ; s'il a été surpris, ce n'est pas sa faute, autrement il n'aurait pas été vaincu.

Il a fait ce qu'il était humainement possible de faire, ses précautions étaient bien prises, ses tirailleurs ont été massacrés avant que de pouvoir donner l'alarme, ses éclaireurs ne sont pas revenus, assommés, eux aussi sous le couvert.

— Mais alors... murmure-t-il, pourquoi ai-je été surpris ? les Chinois connaissaient-ils donc mon plan et l'heure de l'attaque.

Et son esprit, qu'il ose à peine interroger, lui fait une réponse qui lui paraît invraisemblable, insensée, folle, mais qui le hante avec persistance, malgré lui.

II

Maluni

Savreux n'a pas encore osé se présenter devant l'amiral Courbet pour lui annoncer sa défaite.

Depuis le matin, il est enfermé dans l'étroite chambre qu'il occupe dans la maison de douane.

Le coude sur la table, la tête appuyée sur la main, il laisse couler librement les larmes amères que l'idée de son échec et la perte de ses soldats lui fait monter aux yeux.

Il a l'air ainsi, dans sa pose abandonnée, d'un corps sans âme, et pourtant il réfléchit profondément.

Toujours l'obsédante question du matin lui revient à l'esprit. Il veut la repousser d'abord, mais elle s'impose et l'oblige à la réflexion.

— Pourquoi ai-je été surpris, les Chinois connais-

satisfaire M. Jaurès ; il a agi conformément aux nécessités de la politique qu'il entend appliquer : or, cette politique est une, elle ne varie pas suivant les personnes et suivant les départements.

M. Barthou ajoute que M. Jaurès a essayé de le mettre en contradiction avec lui-même en visant en lui plus le journaliste que le Ministre ; il trouve toute naturelle l'intention de M. Jaurès : tout le monde sait en effet que l'inflexibilité des doctrines et la fidélité aux anciennes idées ont donné à la vie politique de M. Jaurès un caractère d'unité parfaite. (*Rires et applaudissements.*)

« Le gouvernement, dit M. Barthou, n'est pas un gouvernement de combat, mais il a le droit et le devoir d'exiger de tous les fonctionnaires le concours le plus loyal et le plus absolu ; il leur demande d'être fermement républicains, républicains sans défaillance, et de comprendre en même temps qu'une administration large et libérale, s'élevant au-dessus des passions des sectaires, est la garantie meilleure du progrès et de la vie même de la République. » (*Applaudissements.*)

M. le Ministre de l'Intérieur dit qu'il ne viendra pas dépouiller sur la tribune les dossiers de ses fonctionnaires ; il les a choisis ou déplacés ou mis en disponibilité après avoir fait l'étude de ces dossiers ; il n'a pas à en rendre compte, c'est une question de confiance entre la Chambre et lui, entre la Chambre et le Gouvernement. Que la Chambre se prononce : elle dictera ainsi sa conduite au gouvernement.

« Mais, dit-il, si le gouvernement a la confiance de la Chambre, il entend se réserver le droit de nommer, de déplacer et de révoquer les fonctionnaires, en ne s'entourant que de ceux en qui il a une absolue confiance ; telle a été la doctrine de tous les gouvernements ; telle était également celle exposée à la tribune par M. Sarrien. »

M. Barthou donne cependant quelques explications sur les faits précis articulés par M. Codet à l'occasion du préfet Dumoulin et par M. Jaurès à l'occasion du préfet Doux.

Il s'étonne que M. Codet ait opposé la conduite de M. Dumoulin à celle d'un autre préfet, son prédécesseur, M. Sée, qui faisait, paraît-il, de la politique militante dans la Haute-Vienne. En effet, après le déplacement de M. Sée, un ferme républicain lui écrivait pour lui exprimer ses regrets et le remercier de l'avoir secondé dans sa tâche d'union et d'apaisement : ce ferme républicain, c'était M. Codet lui-même. (*Rires et applaudissements.*)

En ce qui touche M. Dumoulin, s'il avait la confiance de M. Codet, il n'avait pas celle du Ministre de l'Intérieur. Voilà pourquoi il a été mis en disponibilité.

M. Barthou s'explique brièvement sur le cas de M. Doux, qu'il a nommé dans les Basses-Pyrénées, parce que le gouvernement avait une confiance entière en lui. Les faits relatifs à la grève de Carmaux cités par M. Jaurès ont été grossis, travestis ou dénaturés, ou ne sont établis par aucune preuve sérieuse, et le Ministre ne consent pas à s'en occuper.

M. Barthou, abandonnant ces détails, aborde la question de principe : il le fait avec netteté et décision.

« M. Jaurès, dit-il, a soutenu qu'il fallait déclarer si on était pour ou contre le socialisme et M. Millerand a expliqué que le socialisme était le collectivisme.

» Eh bien, nous sommes, nous, contre le socialisme révolutionnaire (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche*), nous sommes contre le collectivisme (*nouveaux applaudissements*), et cela je ne dirai pas sans compromission, je ne dirai pas sans défaillance, je dis sans hésitation, car contre vous les hésitations sont impardonnables, parce qu'elle sont criminelles.

» Nous nous posons donc résolument en face de vous : nous ne faisons pas appel à votre concours. M. Jaurès nous a dit, en son nom et au nom de ses amis, que nous n'avons pas sa confiance. Nous avons la conscience de n'avoir rien fait pour mériter à un degré quelconque la confiance de M. Jaurès. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

» A défaut du concours qu'il nous refuse, il nous suffira, pour assurer notre politique républicaine, du concours de la Chambre et du pays. » (*Double salve d'applaudissements.*)

L'orateur, de retour à son banc, est félicité par ses amis.

L'ordre du jour Sauzet, accepté par le gouvernement, est voté par 318 voix contre 238.

Séance du 9 Juin

Les étudiants étrangers

M. Berry adresse au ministre de l'instruction publique une question relativement à la situation qui est faite en France aux étudiants étrangers, ainsi qu'aux étrangers qui viennent en France exercer la médecine.

On accorde à ces derniers le droit d'exercer chez nous après avoir obtenu le diplôme de docteur sans avoir eu besoin de fournir le diplôme de bachelier qu'on exige des étudiants français.

Le nombre des médecins étrangers établis chez nous est de 22 0/0. Il est nécessaire de rassurer les étudiants français et, tout en donnant aux étrangers toutes facilités pour faire leurs études dans nos facultés, ne pas leur permettre d'exercer chez nous la médecine en concurrence avec nos compatriotes.

M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, répond que l'augmentation du nombre des médecins étrangers en France est le résultat de la loi de 1892.

Cette question des médecins étrangers en France est assez complexe. Parmi les pays étrangers, les uns se montrent largement hospitaliers pour nos médecins. D'autres, au contraire, le sont très peu. Il convient de tenir compte de cette double situation pour établir la réciprocité.

D'autre part, la réorganisation de notre enseignement supérieur a eu pour résultat d'attirer chez nous depuis quelques années un nombre beaucoup plus élevé d'étudiants.

C'est un mouvement qu'il faut bien se garder d'arrêter, car c'est un hommage rendu à la science française.

En retournant chez eux, ces étudiants y rapportent l'amour du pays où ils ont fait leurs études.

Ainsi parmi les ambassadeurs étrangers qui sont en ce moment à Paris, il y en a un qui ne porte qu'une décoration : la médaille militaire qu'il a gagnée en 1870 sur les champs de bataille français.

Non, il ne faut pas fermer les portes de nos grandes écoles, mais ce qui est vrai, c'est qu'il faut étudier un moyen de ne pas permettre une concurrence à notre corps médical et pour obtenir ce résultat, on pourrait peut-être conférer aux étrangers un diplôme spécial qui ne leur donnerait pas le droit d'exercer en France.

Sur la demande de M. Lannelongue, la question est transformée en interpellation.

Après discussion, l'ordre du jour pur et simple est rejeté par 307 voix contre 218 ; et on adopte un ordre du jour, auquel se rallie le gouvernement, invitant le ministre de l'instruction publique à préparer un projet de loi sur la situation des étudiants et des médecins étrangers en France.

Les obsèques de Jules Simon

M. Méline donne lecture d'une proposition ayant pour but de célébrer les obsèques de Jules Simon aux frais de l'Etat, et demande, dans ce but, un crédit de 10,000 francs.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate ordonnée.

Le crédit de 10,000 francs pour la célébration aux frais de l'Etat, des obsèques de Jules Simon, est mis aux voix et adopté par 361 voix contre 45.

Interpellation Chauvin

M. Chauvin. — Les réductions de salaires décidées par M. le ministre de la guerre dans les arsenaux et ateliers militaires atteignent, dans certains cas, jusqu'à 50 0/0. Voilà comment le gouvernement actuel prouve la sollicitude dont il s'était vanté à l'égard des travailleurs. (*Applaudissements à gauche.*)

Un gouvernement qui se comporte de cette façon à l'égard des travailleurs est un gouvernement de combat.

M. Méline. — Je proteste contre cette parole. (*Bruit divers.*)

M. Chauvin. — L'Etat devrait être, cependant, un patron modèle. Que compte faire le gouvernement en présence d'un tel état de choses.

Réponse du général Billot

M. le général Billot, ministre de la guerre. — Le gouvernement n'oublie pas les intérêts des travailleurs ; le général Zurlinden prescrivait, l'an dernier, le maintien autant que possible des vieux ouvriers dans les arsenaux ; M. Cavaignac a suivi cet exemple. Je suis allé récemment à Tulle pour me rendre compte par moi-même de la situation ; mais il faut voir les causes générales de la situation qu'on nous signale.

A Chatelleraut, comme dans toutes les autres manufactures du reste, on a, en 1890, beaucoup augmenté le personnel en raison de la nécessité qu'il y avait de hâter la transformation de l'armement.

Mais, cette transformation terminée, les crédits votés pour l'armement ont été réduits dans des proportions énormes. Que peut alors le ministre de la guerre en présence d'une telle situation ! On pense bien que moi, qui suis né et ai grandi à Tulle, je me suis toujours préoccupé du sort des ouvriers des manufactures d'armes.

Le remède, c'est d'organiser les retraites ouvrières. Le gouvernement s'en préoccupe et proposera, dans le prochain budget, des crédits à cet effet. (*Applaudissements au centre.*)

Les ordres du jour

Deux ordres du jour motivés ont été déposés : l'un par M. Chauvin ; l'autre par MM. le Hérissé, Pélebidou et Calvinhae.

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix et adopté par 378 voix contre 176. (*Mouvements divers.*)

comme une poêle à marrons.

— Et tu ne te fâches pas que tes camarades te nomment ainsi ?

— Tu reviendras, je n'ai pas le temps, je vais chez l'amiral.

— C'est que c'est très pressé, mon lieutenant.

— Tant pis, fit Savreux avec humeur ; craignant de voir sa volonté fléchir et ne voulant pas se raccrocher à ce dernier prétexte pour retarder sa visite au commandant de l'escadre.

Le soldat insista, un peu intimidé, cependant.

— C'est que, mon lieutenant, ce que j'ai à vous dire pourrait bien changer ce que vous allez raconter à notre amiral.

Paul Savreux tressaillit, inquiet, se demandant ce que pouvait bien être cette révélation que voulait lui faire ce soldat.

— Voyons, entre et dépêche-toi, fit-il, si ce que tu as à dire en vaut la peine. Autrement montre-moi tes talons et vite.

Le soldat entra et ferma derrière lui la porte avec précaution.

— Comment t'appelles-tu, demanda Savreux intrigué par tout ce manège.

— Maluni.

— Mais ce n'est pas un nom.

— Pardon mon lieutenant, c'est un surnom que m'ont donné les camarades, dans les bataillons on ne m'appelle plus que comme cela.

— Pourquoi ?

Le soldat eut un geste expressif et montrant sa figure ravagée, trouée, creusée par la variole :

— C'est, dit-il un peu mélancolique, parce que j'ai la figure mal rabotée, la maladie m'a percé le visage

INFORMATIONS

Jules Simon

Répondant au télégramme que l'empereur d'Allemagne a adressé à l'occasion de la mort de M. Jules Simon, M. Félix Faure a câblé :

« La France sera sensible aux sentiments que Votre Majesté a bien voulu nous faire parvenir. » Les télégrammes affluèrent de tous les côtés au domicile de M. Jules Simon.

La date des obsèques ainsi que tout le cérémonial seront fixés aujourd'hui après l'entente du gouvernement avec la famille.

Les journaux réclament des mesures répressives énergiques contre le mauvais drôle auteur de la dépêche apocryphe de Guillaume.

Ils estiment qu'il s'agit d'un véritable crime contre la patrie et que le coupable aura une lourde dette à payer à la justice.

Guillaume et Jules Simon

L'empereur Guillaume a chargé le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, de le représenter aux obsèques de M. Jules Simon, et de déposer sur son cercueil une couronne en son nom.

A Moscou

Moscou, 10 juin.

Le Tsar, en recevant le général de Boisdeffre en audience de congé, lui a remis une lettre autographe destinée au Président de la République.

Dans l'entrevue au cours de laquelle Nicolas II a personnellement chargé le comte de Montebello de remercier le Président de la République de la tapisserie offerte à l'occasion des fêtes du couronnement, le Tsar a dit à notre ambassadeur que l'Impératrice avait voulu voir une allusion à la naissance de sa fille et qu'elle s'était montrée vivement touchée de cette attention.

M^{me} Furtado Heine

Paris, 9 juin.

M^{me} Furtado Heine, à qui le ministre remettait hier la croix d'officier de la Légion d'honneur, et que M. Pierre Baudin, président du conseil municipal, appelait si justement la « grande bienfaitrice » de Paris, s'est rendue chez le général Billot, ministre de la guerre et l'a informé qu'elle consacrait une nouvelle rente de 20,000 francs à sa belle fondation de Nice où, comme on sait, elle a déjà donné sa villa et une somme de 2 millions de francs pour la création d'une maison de convalescence en faveur des officiers des armées de terre et de mer.

Cette rente de 20,000 francs est destinée à indemniser les officiers en congé de convalescence dans la superbe villa de Nice, de la réduction de solde qu'ils subissent.

L'empereur Guillaume, français

Du Gaulois :

Sait-on que l'empereur Guillaume descend en ligne directe d'une française, fille d'un simple gentilhomme poitevin ?

C'est, du moins, ce qu'établit un écrivain sérieux, M. Bertin, professeur de rhétorique au collège Rollin, au cours d'une thèse de doctorat qui a été le fond d'un volume édité sous ce titre : *les Mariages dans l'ancienne société française.*

questionna Savreux qui s'amusa de l'air penaud de Maluni.

— Dame, mon lieutenant, faut que je vous rappelle de mauvais souvenirs.

— Hein ! qu'est-ce que tu dis ?

— Eh bien ! s'écria le soldat résolument, en homme qui brûle ses vaisseaux, j'ai un pardon à vous demander d'abord et une triste révélation à vous faire ensuite.

— Tu ne m'avais pas l'air si timide que cela ce matin devant l'ennemi, mon brave. Voyons, parle. Pour le pardon, je te l'accorde d'avance, mais hâte-toi, nous perdons notre temps en ce moment.

— Alors, mon lieutenant, vous ne me reconnaissez pas, bien vrai ?

— Encore, fit Savreux avec humeur, mais voilà déjà trois fois que je t'ai dit non.

— Eh bien ! je suis...

La voix expira sur les lèvres de Maluni, il semblait maintenant très mal à l'aise, sa confiance paraissait lui coûter énormément.

— Ah ! mais dépêche-toi, s'écria l'officier impatient, frappant du poing sur la table, tu m'énerves à la fin.

Le soldat sursauta, et d'une voix saccadée, très vite, d'une seule traite, en homme qui ne regarde pas en arrière et se jette tête baissée au devant du péril, il ajouta :

— Je suis l'homme à qui Dubulle a dicté les fameuses lettres anonymes à la famille Mollin, Jacques Garraud, le misérable qui, après cette première infamie, en a commis une seconde en vous vendant ce secret.

Et le pauvre diable, le front bas, le dos voûté, immobile, attendit l'explosion de colère que ses paroles allaient déclencher contre lui.

(A suivre.)

Le lieutenant retomba au lourd silence de ses pénibles réflexions.

Au bout d'un instant il se leva brusquement :

— Allons, fit-il, de l'énergie et du courage, c'est l'heure de prouver que je suis un homme. L'amiral m'attend, il doit même s'étonner de ne pas encore m'avoir vu.

Je ne veux pas qu'il me fasse demander, je n'ai rien à me reprocher ; pourquoi le fuir.

Je vais lui dire ce qui s'est passé, j'ajouterai simplement : Amiral, j'ai trompé votre confiance, je me suis laissé battre, je ne vous demande qu'une chose, gardez-moi votre estime, je saurai me faire tuer à la première occasion.

Savreux, en ce moment, avait retrouvé toute sa vaillance ; c'était l'homme du devoir que nous avons déjà entrevu.

Il prit son casque en moelles de sureau, ceignit son sabre dont la lame était tordue et le fourreau faussé en plusieurs endroits.

Il avait encore le visage noir de poudre, les mains teintes de sang, son dolman était déchiré en plusieurs endroits, sa garde-robe était si pauvre qu'il lui était impossible de réparer le désordre de sa toilette.

Du reste, il était dans la meilleure tenue pour se présenter devant l'amiral après un sanglant combat.

Comme il allait sortir, on frappa à sa porte.

Il eut un tressaillement, vivement réprimé.

— C'est l'amiral qui me fait demander, murmura-t-il, j'ai trop tardé.

A la porte on frappait de nouveau.

— Entrez, cria-t-il.

La porte s'ouvrit, et dans l'encadrement il aperçut un soldat d'infanterie de marine qui faisait le salut militaire.

Une Poitevine, Eléonore Desmiers, fille d'un gentilhomme protestant, Alexandre Desmiers, seigneur d'Oibreuse, ayant suivi son père en Allemagne, conquiert un prince souverain par le charme de sa beauté et de sa sagesse. Elle épousa un frère du duc de Hanovre, le duc de Zell. Sa fille, veuve d'un premier époux, Auguste-Frédéric de Wolfenbutt, se remaria, en 1682, avec son cousin germain, le second électeur de Hanovre, qui fut le premier roi d'Angleterre de sa maison. Un fils issu de cette union régna sur l'Angleterre, sous le nom de Georges Auguste. Une fille qui épousa le second roi de Prusse, Frédéric Guillaume I^{er}, fut la mère du grand Frédéric.

L'attentat de Barcelone

On croit que la bombe a été jetée d'un balcon d'une maison à louer de la rue Nuevos-Cambios. La bombe, qui était du système Orsini, avait plus de vingt-trois cheminées. Les principaux anarchistes seront écroués à la prison. Toutes les victimes appartiennent à la classe ouvrière. On mande de Madrid que le conseil des ministres, réuni en séance extraordinaire, a décidé de déclarer immédiatement l'état de siège dans la province de Barcelone.

Madrid, 9 juin.

Le député de Barcelone s'élève avec énergie contre l'attentat commis hier à Barcelone. Le ministre des finances répond que le gouvernement agira avec énergie contre les auteurs et les complices de ce sauvage attentat. Une motion d'indignation contre les coupables et exprimant les condoléances de la Chambre pour les victimes est adoptée à l'unanimité.

Arrestations en masse

Dès que l'état de siège a été proclamé, les autorités civiles ont remis aux parquets militaires trente-huit anarchistes, dont trois étrangers, arrêtés par la police.

Déjà, jeudi dernier, on avait trouvé des bombes dans le voisinage de la cathédrale. Avant l'attentat de dimanche, sur la promenade de Colon, trois individus d'aspect suspect firent à haute voix des remarques sur les jésuites et les curés et dirent qu'ils passeraient sous peu un mauvais quart d'heure. Le propos attira l'attention de personnes qui affirment pouvoir reconnaître ces hommes.

On a saisi des armes et des brochures anarchistes chez la plupart des détenus, et des cartouches de dynamite dans une boutique ou deux anarchistes ont été arrêtés.

L'autorité militaire a écroué tous les détenus à la citadelle de Monjuich. Les arrestations, qui continuent, s'élèvent à 47.

Explosion à bord du « Jauréguiberry »

UN MORT — HUIT BLESSÉS
Toulon, 10 juin.

Une nouvelle catastrophe vient de jeter la consternation dans notre ville, si éprouvée depuis quelque temps. Après les explosions qui se sont produites à bord de l'Amiral-Duperré, à l'École de pyrotechnie et à l'arsenal de terre, — ces deux dernières le même jour, — après le naufrage du *Prison*, il nous faut déplorer encore un terrible accident qui a eu lieu, ce matin, à bord du *Jauréguiberry* et qui a fait neuf victimes.

Un ouragan à Bordeaux

Bordeaux, 10 juin.

Un ouragan d'une extrême violence, accompagné d'une forte pluie, a sévi la nuit dernière sur Bordeaux. Les promenades et les avenues sont jonchées de branches cassées. On craint des sinistres en mer. En rivière, un bateau, *Ponte-Nadia*, venant des régates de Blaye, a chaviré en face de Mont-Berland. Le patron Arnaud, âgé de trente-neuf ans, sa femme, âgée de trente-deux ans, et leur enfant, âgé de quatorze ans, ont disparu. Le bateau a été retrouvé, mais on n'a pas encore de nouvelles des malheureux naufragés.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Votes de nos députés
Samedi dernier, dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple réclamé par le gouvernement, MM. Talou, Vival et Lachize ont voté contre. M. Rey s'est abstenu. Dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement, M. Rey a voté pour. MM. Talou, Vival et Lachize, ont voté contre.

Mouvement judiciaire

M. Arnault, juge d'instruction à Cahors, est nommé président du Tribunal à Lombez.

M. Bouisset, juge à Cahors, est chargé de l'instruction en remplacement de M. Arnault.

M. Fournié, substitut à Cahors, est nommé juge près le même siège.

M. Dufrière, juge suppléant à Villeneuve-sur-Lot, est nommé substitut à Cahors.

Nos meilleures félicitations à ces Messieurs, pour l'avancement bien mérité dont ils sont l'objet.

Inspection des écoles

M. Perroud, recteur de l'académie de Toulouse, a visité hier, en compagnie de M. Izenic, inspecteur d'académie, le lycée, le collège et les écoles communales de notre ville.

Mariage

Mardi matin a été célébré, à Cahors, le mariage de Mlle Marie Ferry, fille du colonel commandant le 7^e d'infanterie, avec M. Alfred Valdelièvre.

Parmi les invités, nous avons remarqué M. le général Fabre, commandant le 17^e corps d'armée, M. le général Vincendon et le lieutenant-colonel Dufau.

Les témoins de la mariée étaient M. le général Fabre et M. Georges Fontaine. Ceux du marié : MM. Georges Valdelièvre et Auguste Mathieu, ses frères et beau-frère.

La bénédiction nuptiale a été donnée dans l'église Saint-Barthélemy. La musique du 7^e d'infanterie s'est fait entendre pendant la messe.

Au palais

Mardi devait venir devant le tribunal civil le procès intenté par M. Martine au *Réveil du Lot*. L'avocat de M. Bergon, n'ayant pu se rendre à Cahors pour cause de maladie, le procès a été renvoyé au 17 juin.

Conseil de préfecture

Audience du 8 Juin 1896
Le Conseil de préfecture s'est occupé de plusieurs protestations au sujet des dernières élections municipales.

Beaumat. — Protestation de MM. Garrigou, Aymard et consorts. — La protestation est rejetée.

Pontcirq. — Protestation de M. Louis Bousquet. — La protestation est rejetée.

Salviac. — Protestation de MM. Daffas et consorts. M^e Daffas, avoué à Gourdon, se présente pour les protestataires. M^e Martin, avocat, soutient les élus. Le conseil de préfecture se déclare incompétent en ce qui concerne MM. Vidal et Gay, il annule l'élection de M. Bouygues et rejette la protestation contre l'élection de M. Cabanel.

Fontanes. — Protestation de MM. Lefranc et consorts. — La protestation est rejetée.

Catus. — Protestation de MM. Cangardel et Avezou. L'élection de M. Rozières est annulée.

Lamothe-Fénelon. — Protestation de MM. Lapéitie, Cayla, Linol et consorts. Le conseil de préfecture, après explications, met en délibéré cette affaire. La sentence sera rendue à la fin de l'audience de mardi.

Cézac. — Protestation de MM. Robert, Contios et consorts. Affaire en délibéré. La sentence sera rendue à l'audience de mardi.

Audience du 9 juin

Le conseil de préfecture s'est occupé de plusieurs protestations au sujet des dernières élections municipales.

Lamothe-Fénelon. — Protestation de MM. Lapéitie, Cayla, Linol et consorts. — La protestation est rejetée.

Cézac. — Protestation de MM. Robert Contios et consorts. — L'élection de M. Crayssac est annulée ; le surplus de la protestation est rejeté.

Vaylats. — A la suite des élections municipales du 3 mai dernier, cinq candidats sur douze aux élections municipales furent élus. Il restait donc sept conseillers à élire au deuxième tour de scrutin du 10 mai. Ce jour-là, à la suite de discussions dans la salle du vote, M. Bru, maire de Vaylats, apposa les scellés sur l'urne électorale qui fut remise entre les mains de la gendarmerie et transportée le lendemain à la préfecture du Lot.

Le conseil de préfecture, dans son audience du 9, a procédé au dépouillement du scrutin, qui a donné les résultats suivants : Votants, 204.

Ont obtenu :
MM. Guillaume Fourès, 107 voix ; André Rescoussié, 106 ; François Conte, 105 ; Louis Guiral, 105 ; Jean Sabathié, 104 ; Albert Rescoussié, 103 ; Joseph Roldès, 101.
Ces sept candidats ont été proclamés élus par le conseil de préfecture.

Saint-Martin-de-Vers. — Protestation de MM. Raffy, Pradines, Vayssié et Pons, contre l'élection de M. Bonnet. M^e Crépon soutient l'élu. La protestation est rejetée.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 2 Juin
Présidence de M. Henri Valette, président semestriel
Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sur la proposition qui en est faite par un membre, il est décidé de se rendre en corps aux funérailles de Mgr Grimardias, président d'honneur de la Société depuis sa fondation.

MM. L. Combarieu et Carbonnel expriment leurs regrets de ne pouvoir, pour cause d'absence, se joindre à leurs collègues.

Orages

Le département du Lot vient d'être éprouvé par de véritables trembles d'eau qui ont enlevé toutes les récoltes. Sur plusieurs points la grêle est tombée grosse et abondante et de violents coups de vent ont déraciné les arbres. Les cultivateurs sont dans la consternation.

Les communes qui ont le plus souffert sont Puy-l'Evêque, Grézels, Prayssac, Montcuq et Gourdon.

Trouvaille

Il a été trouvé sur la voie publique :
1^o Un porte-monnaie renfermant un lorgnon et une petite somme ; 2^o une bague or, par M. Alibert, coiffeur, rue de l'Hôtel-de-Ville, qui s'est empressé d'en faire la déclaration au bureau de police.

Figeac

La servante de M. Rennes, curé de la paroisse des Carmes, était allée dimanche au soir ramasser des cerises dans un petit verger situé sur la route de Lissac et appartenant à M. l'aumônier de l'hospice.

Pour procéder à la cueillette des fruits, elle était montée sur l'arbre, lorsqu'une branche se rompit sous ses pieds. La malheureuse femme tomba à terre d'une assez grande hauteur.

Elle a une jambe cassée et une épaule démise.

Nomination

Nous apprenons que le docteur Houradou vient d'être nommé, par M. le préfet du Lot, médecin inspecteur des enfants en bas-âge, en remplacement du docteur Brugel.

Souillac

Grave accident. — Ces jours derniers, le nommé Leymarie, âgé de 48 ans, charpentier, employé à l'usine Faugère, à Souillac, était descendu à la cave pour placer les courroies de transmission sur les volants, mais par suite d'un faux mouvement, ayant été pris par l'une d'elles, il fit plusieurs tours, et ce n'est que lorsque ses vêtements furent mis en lambeaux qu'il tomba sur le sol couvert de blessures et de contusions. Personne n'ayant été témoin de l'accident, Leymarie eut encore la force de remonter l'escalier et de se présenter au personnel qui travaillait au rez-de-chaussée de l'usine, dans un triste état.

Il fut immédiatement transporté à son domicile où M. le docteur Lascoux, adjoint au maire de Souillac, lui donna les premiers soins.

Après avoir examiné le blessé, l'homme de l'art n'a pu se prononcer craignant de graves lésions internes.

Le docteur Lascoux a constaté trois côtes du côté gauche cassées et de graves contusions et blessures sur diverses parties du corps.

Cet accident a produit la plus vive émotion parmi la population ouvrière de Souillac.

La Belle Saison

La saison s'annonçant belle, Les Dames vont prendre leur ombrelle, Et commander par excellence Une jolie Robe, haute élégance Chez **Mlle MARTINE, à Cahors** Où la vogue règne de plus en plus fort.
2, Rue Jean Caviole.

THÉÂTRE DE CAHORS

Jeu de 11 Juin 1896

L'EMPEREUR
M. CHARPENTIER, de la Comédie-Française, remplira le rôle de NAPOLÉON I^{er}, qu'il a joué à Paris.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 11 et 14 Juin
Le Pilote, (P. R.) Selléniek.
L'Ambassadrice, (Ouv.) Auber.
Les deux Aveugles, (Valse) Offenbach.
Richard Cœur de Lion, (Fant.) Grétry.
Polka du Rossignol, X...
De 8 à 9 1/2 heures

Bourse de Paris

Cours du 11 Juin 1896

RENTES

3 0/0.....compt.	101 70
3 0/0 amortissable.....compt.	100 20
4 1/2 0/0.....compt.	104 65

A LA BOURSE D'OR

H. FABRE
10, RUE DE LA MAIRIE, 10
CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
REPARATION
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés
On demande un apprenti

LES CAPITALES DU MONDE

PARIS Par FRANÇOIS COPPÉE	LE CAIRE Par CAMILLE PELLETAN
ST-PÉTERSBOURG E. MELCHIOR DE VOGUÉ	ALGER Par MAURICE WAHL
NEW-YORK Le COMTE E. DE KÉRATRY	STOCKHOLM Par MAURICE BARRÈS
CONSTANTINOPLE Par PIERRE LOTI	BERLIN Par ANTONIN PROUST
ROME Par GASTON BOISSIER	LONDRES Par SIR CHARLES DILKE
ATHÈNES Par LE COMTE DE MOUY	MEXICO Par AUGUSTIN GÉNIN
TOKIO Par M ^{me} JUDITH GAUTHIER	RIO-DE-JANEIRO J. DE SANTA ANNA NÉRY
VIENNE Par M ^{me} ADAM	AMSTERDAM Par HENRI HAVARD
LISBONNE Par ARMAND DAYOT	MADRID Par EMILIO CASTELAR
PÉKIN Par M ^e PALÉOLOGUE	CALCUTTA Par J. DARMESTETER
GENÈVE Par EDOUARD ROD	BRUXELLES Par CAMILLE LEMONNIER
BUCAREST Par CARMEN SYLVA	COPENHAGUE Par ANDRÉ MICHEL
S. M. la Reine de Roumanie	CHRISTIANIA Par HARALD HANSEN

Une profession d'illustrations, aussi belles que luxueuses, orne ce magnifique ouvrage ; 350 gravures tirées sur beau papier glacé accompagnent le texte. Enfin un plan et des détails statistiques fourniront à côté des descriptions pittoresques et vivantes les renseignements intéressants et instructifs.

LES CAPITALES DU MONDE FORMERONT 80 LIVRAISONS

La LIVRAISON ILLUSTRÉE : 10 centimes
En vente, chez tous les libraires, librairie Hachette et C^e, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

A LOUER

Dans une jolie maison, un appartement bien composé.
S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins. Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

Agence ROBERT

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS
Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1^{er} ordre.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Rocamadour
BILLETS D'ALLER ET RETOUR
A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des Billets Aller et Retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

EXCURSIONS EN AUVERGNE
et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;

2^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE B 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE C 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.
Paris	98 f. 73 f.	120 f. 90 f.	> f. > f.
Orléans	86 64	108 81	> >
Blois	86 64	108 81	> >
Tours	91 68	113 85	> >
Le Mans	103 77	123 94	> >
Angers	103 77	123 94	> >
Nantes	113 87	133 104	> >
Poitiers	91 68	> >	91 68
Angoulême	91 68	> >	86 64
Périgueux	86 64	> >	81 60
Bordeaux	98 73	> >	98 73
Agen	98 73	> >	91 68
Montauban	98 73	> >	86 64
Toulouse	103 77	> >	91 68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

La petite Carte de poche DU LOT

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné, 1 fr. 50. — 25 centimes en plus par la poste.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 11 juin. — Ch. d'Arcis : Trop de gammes ! — Léon Tolstoï : Napoléon et Alexandre (suite). — Georges Sauton : La Malle L. de S. 169. — Le Capitaine Danrit : La guerre en ballon (suite). — Henri Demesse : Petite Fifi (suite). — Eugène Chavette : L'héritage d'un pique-assiette (Suite). — V^{ss} Nacla : Chronique mondaine.

De deuxième volume des *Aventures de ma Vie*, par Henri Rochefort, qui vient de paraître, ne le cède en rien, comme intérêt, au tome premier. Il embrasse, en effet, la période la plus mouvementée de l'existence du célèbre écrivain : son premier exil, ses relations avec Victor Hugo, dont il nous fait connaître les très curieuses opinions littéraires, les dramatiques incidents qui accompagnèrent la mort de Victor Noir, la déclaration de guerre franco-allemande, la chute de l'Empire, le gouvernement de la Défense nationale, la Commune, sont autant de pages vivantes où l'on retrouve l'esprit étincelant de l'auteur de la *Lanterne* et sa claire vision des hommes et des choses.

SAINT-NICOLAS. — 17^e année. — Sommaire du 4 juin 1896 : Le page de Napoléon (E. Dupuis). — Histoire d'un grand bal (G. des Bru-

lies). — Au pays des grenouilles (F. Bargès). — Le Messager (N. de Sonnailles). — Le dormeur éveillé (X...). — Maman poule (Tante Nicole). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes. — Illustrations par Job, Ferdinandus, Ellinger, Zehm, G^e, Rousseau, etc. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. — Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE
CRÉÉE EN 1884
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.
Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.
PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.
ABONNEMENTS : Un an, 6 fr.; Union postale, 8 francs. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).
BUREAUX : 5, B^e Montmartre, Paris (Téléphone).
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

LA Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
H. DERREBOURG, prof. à l'École des langues orientales. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. E. MUNTZ, de l'Institut, conservateur de l'École des beaux-arts.
D^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTEZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.
C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8^o colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Relié : 750 fr.
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.

La Grande Encyclopédie est nous délivrer d'une multitude de volumes indiqués de l'Encyclopédie. (Arsène Houssaye)
Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

SIROP DE RAIFORT IODÉ
DE GRIMAUD & C^{ie}
DEPUIS TRENTE ANNÉES, CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS, POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE. Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes, croûtes de lait et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs; c'est un excellent dépuratif, mieux toléré que l'iodure de potassium.
Le Sirop de Raifort Iodé exigeant des mois de préparation et des soins spéciaux, se défie des mélanges de sirop antiscorbutique et de teinture d'iode proposés à sa place.
DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES.

FER LERAS
Phosphate de fer liquide prescrit avec succès aux jeunes filles anémiques, aux dames délicates, aux enfants faibles et privés d'appétit, fatigués par les études ou la croissance. Toujours bien supporté, il restitue au corps le fer et les phosphates qui lui manquent.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

IMPUISSANCE de l'homme
Sérilité de la femme.
Pilules effet immédiat, sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique Spitaëls, ph., Lille. Envoi discret.

GUÉRISON Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Même les Plaies ulcérées variqueuses dites incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne gêne pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LÉONORMAND, Nécessaire, ancien Aide-Major des Hôpitaux M^{rs}, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT
PAR MILLIONS de plants à la vente
en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
A pompe directe et air comprimé
1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP
id. n° 1 375 fr. — —
id. n° 2 325 fr. — —
Bicyclette de luxe p^e dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. n° 1 id. 450 fr. —
id. n° 2 id. 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.
DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

PIANOS
MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues
SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS
Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,
Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,
Rue Clément-Marot, CAHORS